Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606067-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/067

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/067 : FINANCES- AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT NEGATIF N°2 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES RUES SALOMON ARTHUR ET FORGES.

Rapporteur : Didier GUERIN

CONTEXTE : La réalisation des travaux sur l'entrée de l'esplanade mettent fin au contrat de maitrise d'œuvre initialement conclu en 2017 avec le maitre d'œuvre. Pour solder ce contrat obsolète il convient de passer par avenant négatif.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date de 2017 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant initial de 18 000 € HT ;

Vu la délibération n° 2025-05-049 approuvant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, portant le montant du marché à 30 337,92 € HT ;

Considérant l'évolution définitive du coût des travaux et la nécessité d'ajuster en conséquence la rémunération du maître d'œuvre ;

Considérant qu'il convient de conclure un avenant négatif afin de régulariser le montant du marché ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606067-DE

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour un montant de – 7 213,92 € HT portant le montant global du marché à 23 124,00 € HT.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)